
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2006/11/20

Pour renseignements : Mary Tucker

Responsable des Communications

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

LA CSSIAT ENQUÊTE SUR UNE ÉLECTROCUTION

Saint John, NB : La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) mène actuellement une enquête sur un accident du travail dans lequel un travailleur âgé de 40 ans a perdu la vie.

Éric Labrie était manœuvre au service de Génétiporc Inc., à Woodstock. Ses collègues l'ont trouvé affaissé et sans signes vitaux le jeudi 16 novembre, en soirée. Les résultats de l'autopsie ont confirmé qu'il est décédé des suites d'un contact électrique soutenu à basse tension.

Des agents de la CSSIAT se sont rendus sur les lieux dès que l'accident a été signalé. Des ordres ont été donnés en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et une enquête est en cours. Les agents se pencheront sur les composantes électriques dans l'édifice, l'équipement utilisé au moment de l'accident et les procédures de travail en place au lieu de travail.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.